**Pr RAMBAUD**
Éminence, Excellence
Madame la déléguée générale
Messeigneurs
Monsieur le conseiller du Président de la République.

Je souhaitais tout d'abord excuser le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Laurent Vauquiez qui est retenu par ses fonctions ministérielles dans le Sud de la France à Marseille, mais qui aurait été très heureux de pouvoir se joindre à vous ce matin.
Je souhaiterais pour le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche partager avec vous ce matin quelques expériences, quelques caractéristiques essentielles de la politique que mène actuellement le Ministère de la Recherche et de l'enseignement supérieur sur la question de la mondialisation, du dialogue interculturel et de l'éducation interculturelle.
Vous verrez que si le représentant du Ministère, bien entendu, va axer principalement son propos sur les établissements publics de l'enseignement supérieur, sur les universités publiques qui représentent la plus large partie de son travail au quotidien, il y a des expériences partagées, il ya des convictions partagées et il ya des enseignements sans doute que les établissements publics et les universités catholiques peuvent partager pour essayer de mieux comprendre les enjeux de cette éducation interculturelle dans un contexte de mondialisation.
La première conviction commune que je voudrais dire et rappeler ce matin, c'est cette idée que fondamentalement l'enseignement supérieur, les établissements de l'enseignement supérieur sont un lieu d'apprentissage de la diversité interculturelle, comme clé pour comprendre la mondialisation.
C'est en effet dans ces établissements c'est dans ces établissements que peuvent intervenir des échanges, des apprentissages qui permettent de mieux comprendre les diversités : les diversités culturelles, les diversités religieuses, les diversités sociétales.
Fondamentalement le public, les étudiants, la liberté dont disposent les enseignants, les chercheurs, la liberté des enseignants chercheurs, tout ceci constituent un cadre idoine pour que puissent avoir lieu des apprentissages de compréhension et de découvertes mutuelles.
Les enjeux sont fondamentalement différents entre l'enseignement supérieur et l'enseignement scolaire à cet égard.

Cette préoccupation, qu'à l'enseignement supérieur de donner des clés pour comprendre la diversité interculturelle.
Cette préoccupation elle s'articule en trois points principaux à partir desquels je souhaiterais construire l'exposé rapide de ce matin.
En premier lieu, je crois que pour favoriser cette compréhension, et cette éducation interculturelle, il est essentiel que les établissements de l'enseignement supérieur encouragent la mobilité internationale. Ce sont les ressources humaines, ce sont les acteurs qui seront les premiers facteurs de cette meilleure compréhension et de cette éducation interculturelle.
Mais, et ce sera le deuxième point ; les acteurs ne peuvent pas tout, et ils ont besoin des instruments, ils ont besoin d'institutions qui permettent de consolider ce dialogue interculturel pour une mondialisation mieux comprise.
Et dans un dernier temps, je m'interrogerai sur les moyens, sur les instruments, sur les axes permettant de renforcer ce dialogue interculturel, cette éducation interculturelle.
Sur la mobilité en premier lieu, sur cette mobilité comme facteur d'une éducation interculturelle, la mobilité, elle doit être, celle de tous les acteurs de l'enseignement supérieur ; qu'il s'agisse de l'enseignement supérieur public, ou de l'enseignement supérieur privé, elle est bien entendu en premier lieu celle des usagers et celle des étudiants et là il faut que cette mobilité, elle soit à la fois, une mobilité sortante c'est-à-dire qu'il faut les jeunes étudiants français passent une partie de leur cursus aillent à l'étranger pour se former, pour se confronter à d'autre système d'enseignement pour se confronter à d'autres cultures. Et de ce point de vue là, la France incontestablement tient son rang la France a été un des acteurs majeurs de l'espace européen de l'enseignement supérieur. La France a été un des acteurs-clés du lancement du processus de Bologne.
Cette mobilité sortante elle se manifeste aussi à travers la réalisation du programme ERASMUS qui date de 1987 et qui permet à de très nombreux jeunes étudiants français de pouvoir passer une partie de leur scolarité à l'étranger. On estime qu'en 2013 près de 450000 étudiants français auront bénéficié de ce programme. Mais cette mobilité, elle doit, non seulement être sortante, mais elle doit également être entrante.
Nos établissements d'enseignement supérieur doivent être des lieux d'accueil, des lieux d'accueil d'excellence pour accueillir des étudiants internationaux qui veulent se former à la culture française, à la culture d'enseignement supérieur que pratique notre pays dans ces établissements publics ou privés. Et à cet égard, il faut rappeler à quel

point le combat du Ministère de l'Enseignement supérieur a été décisif à propos des difficultés qui ont pu être posées par l'application d'une circulaire récente émanant du Ministère de l'intérieure et le ministère l'enseignement supérieur et de la recherche a tout fait justement que ce message humaniste, ce message positif de la France, terre d'accueil des étudiants étrangers, comme terre d'accueil des étudiants d'autres cultures puisse être maintenu, puisse être consolidé.

Mobilité des étudiants entrante ou sortante, mais également mobilité des chercheurs et des enseignants chercheurs. Il est très important que dans cet espace européen d'enseignement supérieur et de recherche qui existe déjà, mais qui a vocation à se consolider, qui a vocation à devenir encore plus comme disent les juristes spécialistes de droit communautaire, encore un espace intégré, il est évident que cette mobilité, elle doit se prolonger pour les chercheurs ; pour les enseignants chercheurs il faut multiplier les programmes ERAMUS, d'échange, de chercheurs il faut des enseignants chercheurs pour que les choses puissent être institutionnellement encore plus renforcées.

Mobilités internationale, c'est la première condition de la communication interculturelle, celle

Ci se fera si les étudiants des universités catholiques, les étudiants des universités publiques échangent, se connaissent, suivent les mêmes formations et peuvent ensemble construire des espaces de connaissances, des espaces des formations communes.

Le deuxième élément, ce sont des outils, ce sont l'instrument (ne jamais oublier que l'outil est au service de l'homme et que la technique ne doit jamais se substituer à la seule véritable richesse qui vaille, qui est la richesse humaine, mais pour cette richesse humaine, il faut des outils, il faut des instruments, il faut des dispositifs de coopération universitaire internationale et à cet égard, à cet égard l'enseignement supérieur et la recherche française ont accompli ces derniers temps là aussi des points extrêmement positifs.

Je voudrais en simplement en citer deux :

- La généralisation du système L.M.D (Licence, Master, Doctorat),et

  vous savez à quel point notamment, s'agissant des relations avec le Saint-Siège, une coopération a pu être mise en place pour des reconnaissances mutuelles de diplômes dans le cadre du processus de Bologne

Je voudrais aussi citer une grande réussite de la politique actuelle du quinquennat actuel qui est la loi LRU, la loi sur l'autonomie des universités, car avec cette autonomie des universités qui est garantie désormais dans le texte de loi, il y a la possibilité pour les établissements de l'enseignement supérieur de mener une politique autonome, de mener une politique de mobilisation internationale, de privilégier des champs d'activité scientifiques, d'attirer des chercheurs étrangers de haut vol qui vont pouvoir enseigner au sein de nos établissements d'enseignement supérieur.

Et à cet égard, les réformes qui ont été faites ces derniers temps vont dans ce sens d'un enseignement supérieur ouvert dans ce sens d'un enseignement supérieur ouvert sur l'international, ouvert sur l'Europe.
Incontestablement, institutionnellement, on doit aussi mentionner le rôle nouveau de l'Epic Campus France qui là aussi marque vie volonté très claire de la France d'inscrire dans ce mouvement ou encore les avancés réalisés dans le champ de l'assurance qualité ;
D'un point de vue institutionnel, il est important de multiplier les accords bilatéraux de reconnaissance mutuelle des diplômes.
Je citais celui avec les Saints-Sièges à l'instant, mais il y a également la possibilité d'habiliter les des Masters conjoints, des thèses en cotutelle crée des coopérations universitaires de grande valeur ;
Je voudrais aussi ici citer le cas de l'université Franco-allemande, je voudrais aussi citer les efforts de l'université Paris – Sorbonne à Abu Dab aux émirats arabes Uni ; ou la aussi du point de vue de la compréhension éducation interculturelle. Beaucoup de choses sont faites ce sont les professeurs de la Sorbonne de Paris IV qui vont à Abu Dab aux Émirats Arabes Unis enseigner et diffuser la culture d'enseignement supérieur française dans un état qui est dans un autre contexte géopolitique, dans un autre contexte religieux dans un autre contexte d'enseignement, mais là aussi on a véritablement des échanges qui se constituent et se réalisent.

Dernier point pour ne pas être trop long sur la nécessité de renforcer la pédagogie interculturelle ; vous citiez les initiatives extrêmement intéressantes qui sont faites dans le cadre des l'Universités catholique, il faut rappeler qu'il s'agisse des Universités catholiques, d'Établissement d'Enseignement public, des grandes Écoles françaises, des Universités françaises.

Il faut mettre en place des modules il faut mettre en place des formations spécifiques pour apprendre la connaissance de l'autre, pour apprendre une constitution de l'altérité qui permettent fondamentalement de construire une société du vivre ensemble pour demain. Et cela pour tous les modules qui s'inscrivent dans le cadre d'une nouvelle formation. Je pense ici à l'arrêté ; licence qui a été éditée le 1er aout 2011 dans le cadre de cet arrêté de cette nouvelle mise en place de la licence, il est important d'insister d'un point de vue pédagogique sur ces instruments qui permettent de mieux comprendre de mieux gérer ces diversités. Il ne faut pas nier que les Universités françaises plus sans doute que le passé sont confronté aujourd'hui à une problématique de la gestion du vivre ensemble parce que il y a eu une formidable démocratisation d'enseignement supérieur, parce que la population française change, la population française évolue, les enjeux différents de ceux qui étaient présents dans les années 1960-1970 et pour cela il faut avoir la conviction forte et la détermination politique de faire confiance à nos Universités à nos établissements d'enseignement supérieur pour un point de vue pédagogique relever ce défit de la diversité. Voilà simplement les quelques convictions que je voulais partager avec vous ce matin, je vous remercie Monseigneur de m'avoir donné la parole.